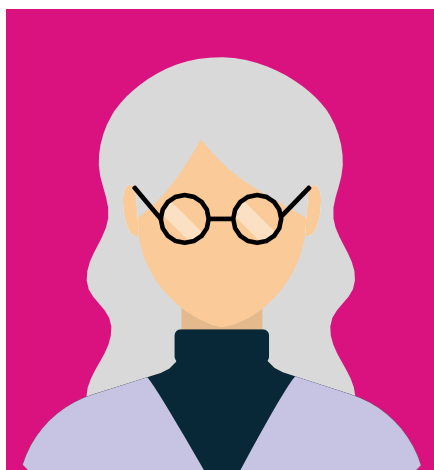




LIVRET D'ACCUEIL



La Résidence Sociale
En chemin vers l'autonomie

RÉSIDENTE AUTONOMIE LES JONQUILLES



" VIVRE SA RETRAITE DANS LE CONFORT, LA SÉCURITÉ, LA CONVIVIALITÉ "



LE SOMMAIRE



1. Présentation de l'établissement :	Page 01
♦ Qu'est-ce qu'une résidence autonomie La ♦ Résidence Autonomie Les Jonquilles ♦ L'admission ♦ Le contrat de séjour ♦ Accompagnement personnalisé ♦ Organigramme de la structure ♦ Où se situe la Résidence Autonomie	
2. Nos services :	Page 04
♦ Une architecture à votre serviceDes ♦ appartements adaptés Accueil ♦ temporaire ♦ Les chambres d'hôtesLa ♦ restauration ♦ La sécurité ♦ Notre service à la personne ♦ Les animations	
3. Nos partenaires :	Page 07
♦ Les intervenants extérieurs ♦ Les services de soins infirmiers à domicileLes ♦ aides à domicile ♦ Transport solidaire ♦ Etablissement de Santé Bugeois-Vallée	
4. Nos tarifs :	Page 08
♦ Tableau des tarifs	
5. L'Association La Résidence Sociale :	Page 09
♦ Notre Philosophie Associative ♦ Organigramme de l'association gestionnaire ♦ Organigramme du Pôle 49	
6. Mes droits à la Résidence Autonomie :	Page 11
♦ Conseil de la Vie SocialeMédiateurs ♦ Accès aux données	
7. Annuaire :	Page 12
♦ Contact de proximité	



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE ?

C'est un établissement permettant d'offrir aux personnes âgées valides ou légèrement handicapées un logement leur assurant une indépendance de vie équivalente à celle d'un domicile personnel, tout en leur donnant la possibilité de bénéficier de services collectifs.



- LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES JONQUILLES ?

Vivre à la Résidence Autonomie les Jonquilles c'est bénéficier d'un accompagnement personnalisé, rompre l'isolement, tout en restant chez soi, trouver une aide proche pour les petits aléas de la vie comme pour les moments plus difficiles.

Dans le respect de votre vie privée, l'équipe de la Résidence assurera votre confort et votre sécurité, vous aidera à maintenir votre bonne santé, à garder votre autonomie et vous proposera des occupations pour vos temps libres.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'ADMISSION :

L'admission se fait après une rencontre entre le responsable de l'établissement et le futur résident. Le dossier unique d'admission est demandé, il contient des renseignements d'ordre administratifs et médicaux.

- LE CONTRAT DE SÉJOUR :

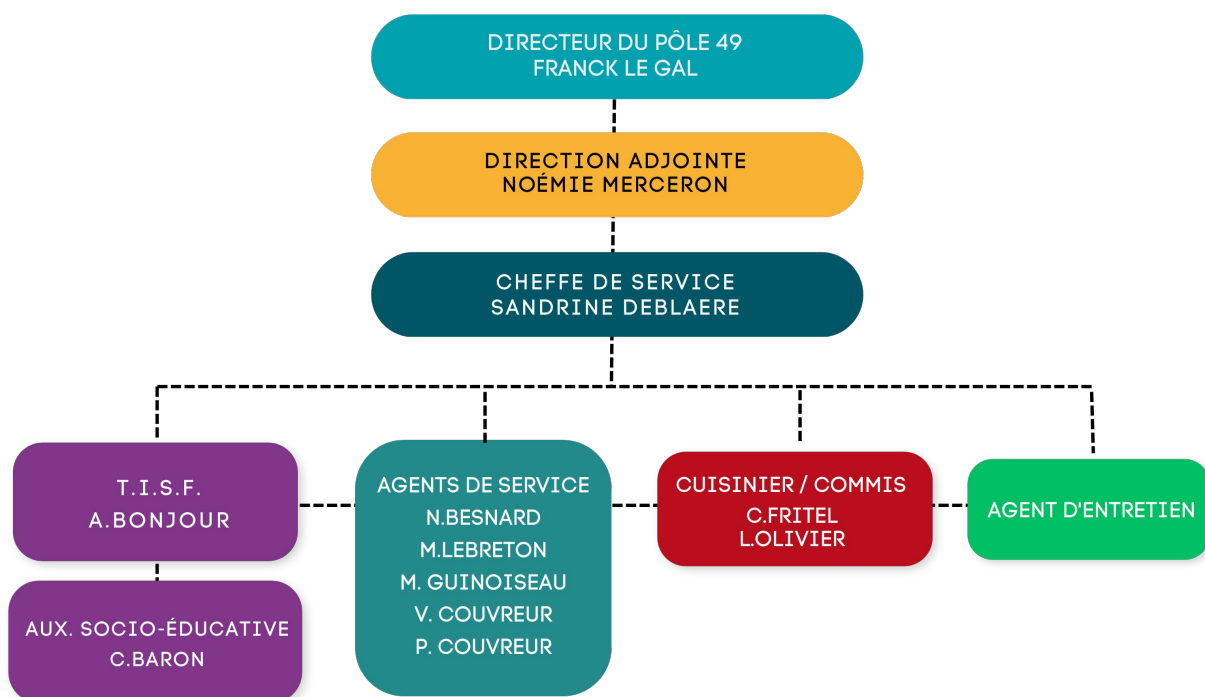
Le contrat de séjour renseigne les résidents sur les prestations proposées, il précise les droits et obligations des résidents et de l'établissement. Il est signé dans les 15 jours suivant l'entrée à la résidence.

- L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ :

A votre demande, un projet personnalisé d'accompagnement peut être formalisé afin de vous aider à mettre en place les actes nécessaires à votre autonomie.

- L'ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE :

Une équipe pluridisciplinaire permet un accompagnement diversifié et personnalisé.



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- OÙ SE SITUE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ?

Implantée au cœur de la commune de Bauné Loire-Authion (faisant partie de l'agglomération d'Angers), elle bénéficie d'une situation Privilégiée profitant de la sérénité de la nature et de la proximité de services et commerces. La Résidence se situe à 13 km de Beaufort-en-Anjou, 22 km d'Angers et 20 km de Baugé-en-Anjou.



NOS SERVICES

- UNE ARCHITECTURE À VOTRE SERVICE :

L'établissement, entouré d'espaces verts, comporte 61 logements répartis sur 3 niveaux desservis par des ascenseurs :

20 appartements T2 (49,68 m²)

41 appartements T1 bis (37,34 m²)

Au centre de l'établissement, des parties communes climatisées permettent d'accomplir nos missions :

Une salle de restaurant lumineuse – Des salles d'animation et de spectacle – Un salon pour recevoir vos familles.

- DES APPARTEMENTS ADAPTÉS :

Les appartements se composent d'une chambre-séjour pour les T1 bis, une chambre et un séjour pour les T2, d'une cuisine équipée d'un réfrigérateur et d'une plaque de cuisson, d'une salle d'eau WC avec une douche à l'italienne, un débarras (où vous pouvez installer votre lave-linge), un placard-penderie et un balcon.

Les appartements sont loués vides, vous les aménagez avec vos propres meubles. Chacun est libre d'aller et venir.



NOS SERVICES

- **L'ACCUEIL TEMPORAIRE :**

Nous avons réservé deux appartements meublés, pour de l'accueil temporaire, lors d'une sortie d'hospitalisation par exemple ou pour permettre à des retraités de prendre des vacances à la campagne.

- **LES CHAMBRES D'HÔTES :**

Des appartements sont à la disposition des familles des résidents.

- **LA RESTAURATION :**

Le service de restauration fonctionne tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés, vous avez la possibilité de commander un repas sous forme de plateau (entrée, plat, fromage, dessert) livré la veille à votre appartement.
Le déjeuner est servi en salle à manger à 12h30.

Le petit déjeuner et le dîner sont préparés par vos soins. Un potage et un dessert, vous sont proposés pour le soir.

Un repas peut être livré dans l'appartement les dimanches et jours fériés ou en cas de nécessité, le midi.

Les résidents peuvent recevoir des invités dans la salle de restauration.

Le restaurant est ouvert à tous les retraités.

Des résidents se réunissent régulièrement avec le cuisinier pour évoquer leurs choix et leurs remarques.

- **LA SÉCURITÉ :**

Les résidents bénéficient d'un système d'appel et sont ainsi en lien 24h/24 avec un personnel de l'établissement.

- **NOTRE SERVICE À LA PERSONNE :**

Les résidents peuvent faire intervenir un salarié de l'établissement pour réaliser l'entretien de leur appartement ou du linge, pour être accompagnés lors de rendez-vous extérieurs, pour du bricolage dans l'appartement selon la grille tarifaire du SAAD affiché à l'accueil.

Nous sommes agréées Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour intervenir ponctuellement avant la contractualisation avec un service extérieur (ADMR, SSIAD, CESU, ...)

NOS SERVICES

• LES ANIMATIONS :

Variées et proposées par l'animatrice qualifiée :

- Atelier mémoire
- Atelier Bricol'Age
- Epluch'Age
- Spectacles
- Lotos
- Chants
- Sorties extérieures (expositions, théâtre, visites)
- Une salle d'activités et des jeux de société sont à la libre disposition des résidents.



NOS PARTENAIRES

- LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

Vous avez le libre choix des intervenants médicaux ou paramédicaux :

Kinésithérapeute, Infirmier libéral, Médecin, Pédicure ...

Deux cabinets infirmiers sont présents sur la commune, dont un dans l'établissement.

Un espace pédicure se trouve dans l'établissement.

Un espace bien être est à disposition avec l'intervention d'une coiffeuse chaque mois, ainsi qu'un espace pour les séances de kinésithérapie.

Nous avons également un partenariat avec Ecoute et Voir.

- LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE :

Sur prescription médicale, les aides-soignantes interviennent pour les soins d'hygiène générale et apportent leurs concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

- LES AIDES À DOMICILE (A.D.M.R. / CESU OU AUTRES):

Lorsqu'une personne éprouve des difficultés à effectuer seule les tâches de la vie quotidiennes, elle peut faire appel à une aide à domicile.

Le coût de l'intervention est à la charge du résident et peut être pris en charge partiellement par les caisses de retraite ou par le département (Aide Personnalisée d'Autonomie : A.P.A.).

La Résidence peut aussi intervenir temporairement pour le l'Aide à Domicile

- TRANSPORT SOLIDAIRE :

La commune a mis en place un système de transport effectué par des bénévoles pour conduire les résidents à des rendez-vous extérieurs.



MAIRIE DE BAUNÉ



COMMERCE DE BAUNÉ

- ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ BAUGEOIS-VALLÉE :

Nous avons signé un partenariat avec cet établissement de proximité (hôpital, convalescence, EHPAD, SSIAD) afin de mieux coordonner les réponses aux besoins des résidents et patients.

NOS TARIFS

• TABLEAU DES TARIFS (À TITRE INDICATIF) :

TARIFS	RÉSIDENT SEUL		RÉSIDENT EN COUPLE
TYPE D'APPARTEMENT	T1 BIS	T2	T2
INDEMNITÉ D'OCCUPATION	606,14 €	727,29 €	727,29 €
CHARGES COMMUNES * (ENTRETIEN PARTIES COMMUNES)	202,42 €	218,06 €	239,83 €
RESTAURATION * (8€60 LE REPAS)	206,40 €	206,4 €	412,80 €
ACCUEIL TEMPORAIRE **	42 € / JOUR	53 € / JOUR	62 € / JOUR

*FORFAIT MENSUEL / **FORFAIT JOURNALIER

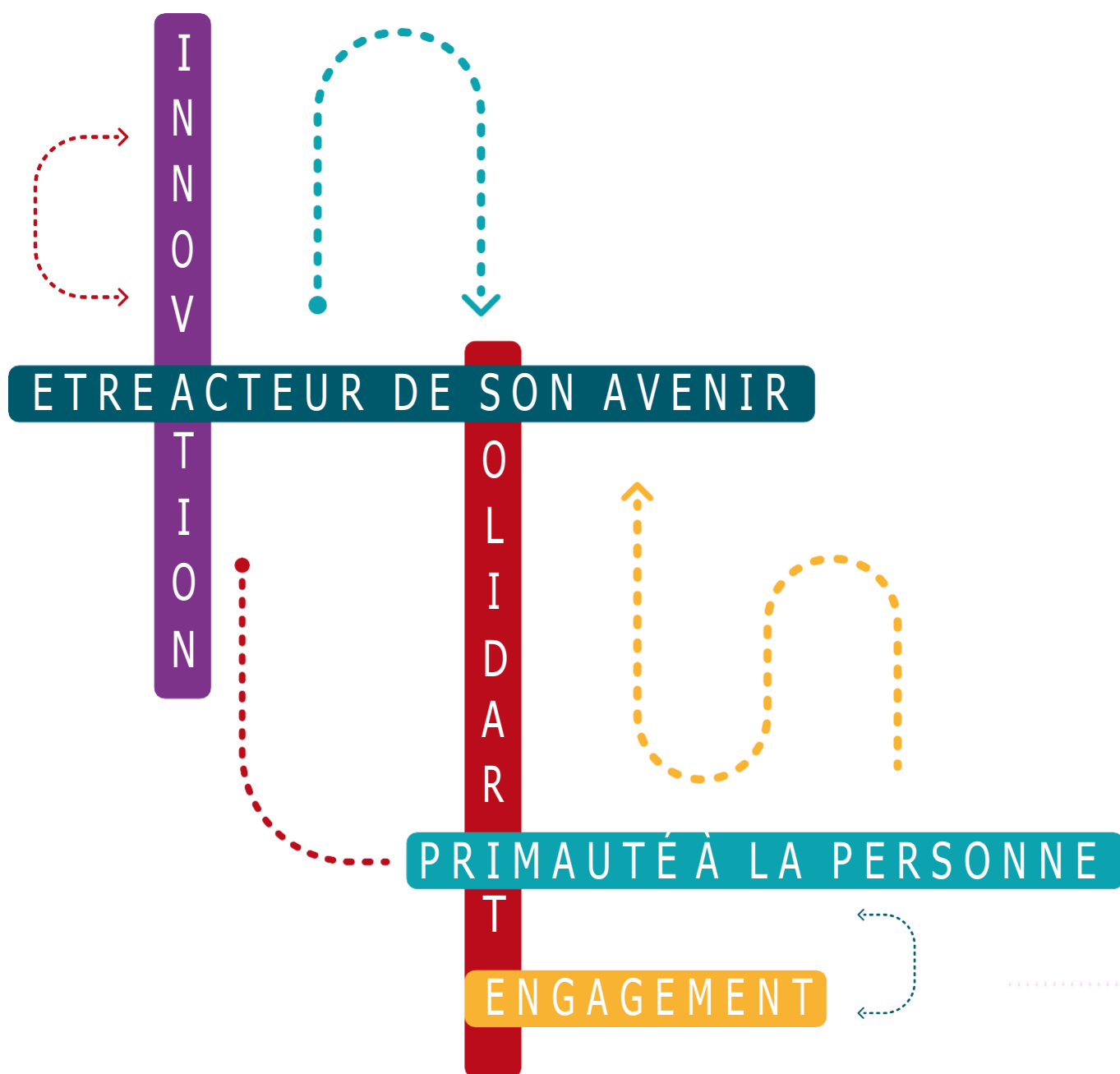
Le coût de la redevance est fixé annuellement par le conseil d'administration.

Les Résidences Autonomies ont un caractère social. Si les revenus du résident le permettent et selon le règlement du Conseil Départemental, des aides sociales peuvent être versées. Des aides financières associatives peuvent vous être accordées en fonction de vos revenus.

À PRÉVOIR	À AJOUTER ÉVENTUELLEMENT	À DÉDUIRE ÉVENTUELLEMENT
Votre consommation d'eau, abonnement et consommation d'électricité et de téléphonie ou box internet (fibre).	Potage et dessert pour le soir (1,21 € l'unité soit en moyenne 29,50 € par mois, et le supplément pour livraison à l'appartement : 4,08€	En fonction de vos revenus, les résidents peuvent ouvrir droit à des allocations ou aides : Aide Personnalisée au Logement, allocation supplémentaire, aide sociale, les aides CARSAT

L'ASSOCIATION LA RÉSIDENCE SOCIALE

- NOTRE PHILOSOPHIE ASSOCIATIVE :



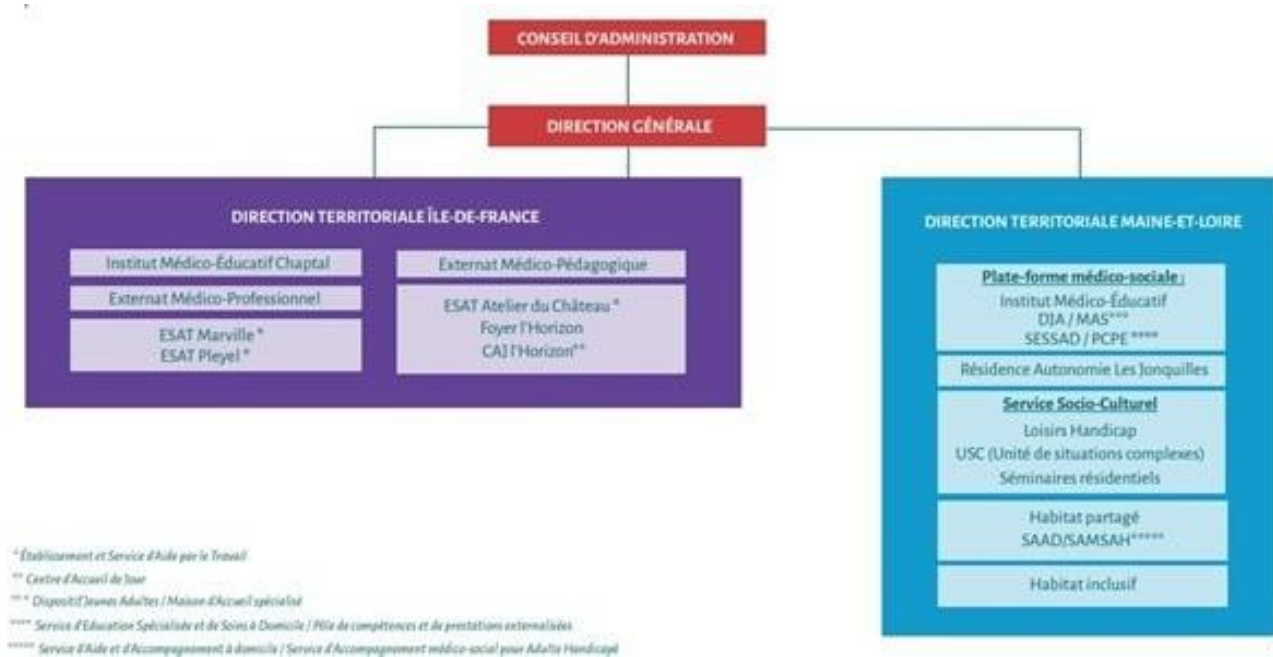
L'ASSOCIATION LA RÉSIDENCE SOCIALE

• L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE :

L'établissement est géré par l'association « La Résidence Sociale » dont le siège est situé à Levallois-Perret.

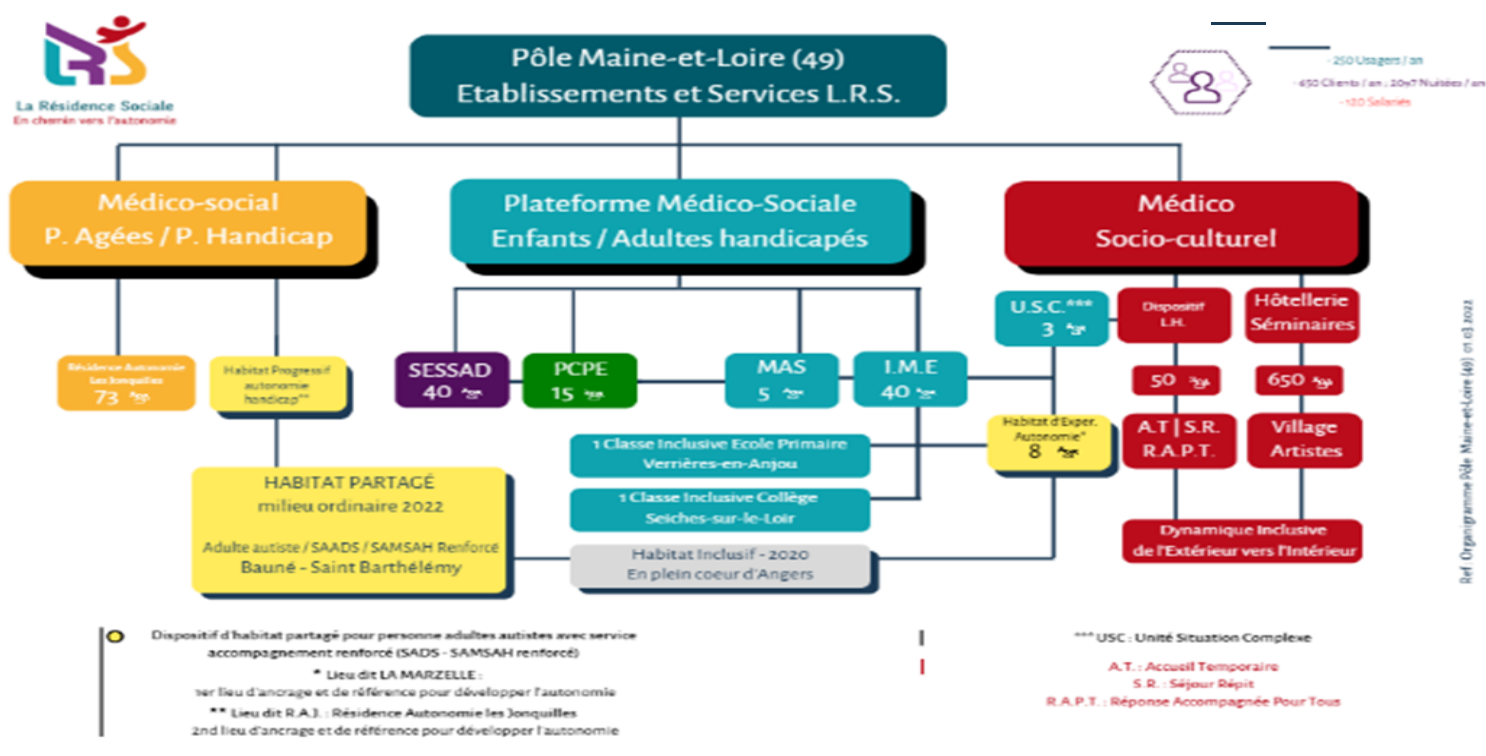
Elle est présidée par Mr NAUDÉ Gilles.

Elle gère 13 établissements et services situés dans la région parisienne et dans le Maine-et-Loire. Fondée il y a cent ans, elle est reconnue d'utilité publique.



ORGANIGRAMME DU PÔLE TERRITORIAL DE LA RÉSIDENCE SOCIALE SUR LE MAINE ET LOIRE

Zone de territoire d'intervention : ANGERS, NORD EST ANGEVIN



MES DROITS À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

- **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement. Le C.V.S. est présidé par un résident. Il est constitué de résidents, d'un administrateur, d'un salarié et de la direction.

- **LES PERSONNES QUALIFIÉES :**

La loi 2002-2 prévoit dans son article 9 que "toutes personnes prises en charge par un établissement ou service social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil Départemental. Les personnes qualifiées désignées dans le Maine-et-Loire sont :

- Madame CHARLERY Martine
- Monsieur FOUCHÉ Luc
- Madame HISTACE Dominique

Elles peuvent être saisies par courrier à :

Agence Régionale de Santé
Délégation territoriale du Maine-et-Loire
Secrétariat des personnes qualifiées
26 ter, Rue de Brissac
49047 Angers Cedex

En cas de litige avec l'établissement et si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, un médiateur est nommé dans chaque département. Mme DE KERRET Véronique est la responsable sur Maine-et-Loire.

Vous pouvez la contacter à La Préfecture au : 02 41 81 83 14.

MES DROITS À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

- ACCÈS AUX DONNÉES :

Traitement des données vous concernant



Conformément aux obligations réglementaires, le service se doit de recueillir et d'organiser l'ensemble des informations personnelles concernant l'utilisateur sur dossier informatique (DU). Cette pratique est indispensable et indissociable d'un accompagnement de qualité.



Les données médicales restent confidentielles, elles sont confiées à l'équipe médicale (médecin psychiatre, infirmière, ergothérapeute). Certaines informations essentielles à votre accompagnement peuvent être, avec votre accord écrit sur un formulaire spécifique, transmises à l'équipe dans le cadre du secret partagé.



Vous, et/ou votre représentant légal, avez le droit d'accéder à votre dossier et aux informations vous concernant.

Toute demande doit se faire par écrit. Un accompagnement pour cette démarche vous sera systématiquement proposé.

Droit à l'image



Le code civil, dans son article 9, garantit le droit au respect de la vie privée de chacun. Le service peut effectuer des prises de vues dans le cadre d'accompagnements, d'activités, d'animations ou pour servir de support à différents documents. Si le service est amené à publier des photos de vous, il ne pourra le faire qu'avec votre accord et/ou celui de votre représentant légal. Il sera demandé au préalable, selon un formulaire établi.

ANNUAIRE

- CONTACT DE PROXIMITÉ :

Association La Résidence Sociale (Service Administratif Pôle 49)	02 41 66 11 88
Association La Résidence Sociale (Siège)	01 47 58 63 50
ALMA (Allo Maltraitance des personnes âgées et ou handicapées)	0 800 500 550
Conseil Départemental du Maine-et-Loire	02 41 89 49 49
Cabinet de soins infirmiers LES JONQUILLES	02 41 45 61 05
Cabinet de soins infirmiers GROUZELLE	06 85 20 35 22
ADMR (Aide à Domicile)	02 41 33 55 84
Pharmacie de Bauné	02 41 45 15 00
CLIC Loir-à-Loire	02 41 9528 34



RÉSIDENCE AUTONOMIE LES JONQUILLES



1, ALLÉE DES JONQUILLES - 49140 BAUNÉ LOIRE-AUTHION



ANIMATION.LESJONQUILLES49@LARESIDENCESOCIALE.ORG



www.laresidencesociale.org/residence-autonomie-les-jonquilles



02 41 45 15 46



La Résidence Sociale
En chemin vers l'autonomie